

Massilia sun system

Énergie Citoyenne
Photovoltaïque

RAPPORT DE GESTION DU CG À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2024



Chers sociétaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société Massilia Sun System (MSS) durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels 2023.

I - ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Il s'agit de notre quatrième exercice social, qui a eu une durée de 12 mois.

I.1 Nos réalisations en 2023

En 2023, Massilia Sun System a opéré l'installation de deux nouvelles centrales : nous avons équipé les toitures de la Fraternité de la Belle de Mai et de l'EHPAD mutualiste Cartoux à Aix-en-Provence.

La Fraternité de la Belle de Mai favorise le lien social et l'éducation populaire au coeur de la Belle de Mai. Ateliers pour enfants et adultes, gestion d'un jardin partagé, braderie, formations... Un lieu de vie et de partage qui oeuvre depuis 140 ans dans l'un des quartiers les plus pauvres de France. Et une opportunité d'ouverture sociale en ces temps marqués par la crise.

Grâce à MSS, la toiture de la Fraternité Belle de Mai est maintenant toute neuve, et couverte avec 96 panneaux d'une puissance unitaire de 375 Wc et d'une surface totale de 175 m². Les panneaux sont installés en surimposition de la nouvelle toiture en PST (plaques sous tuiles), avec un système d'intégration de type Fibrosolar. L'installation de cette petite centrale de 36 kWc s'est terminée fin janvier 2023, après 3 semaines de travaux. Comme pour la Friche de la Belle de Mai, les loyers ont été versés à la signature du bail, sous forme de soulte de 10 000 € pour permettre à l'établissement de boucler son budget réfection et isolation de la toiture ;



Figure 1: Stockage des panneaux en vue de l'installation de la centrale de la Fraternité



Figure 2: Inauguration des travaux sur la Fraternité



Figure 3: Centrale PV de l'EHPAD



Figure4: Inauguration de la centrale à l'occasion des 25 ans de l'EHPAD CARTOUX

Les travaux sur la toiture de l'EHPAD mutualiste Léopold CARTOUX ont débuté en février 2023 et se sont terminés en mars 2023. Cette nouvelle réalisation concerne une centrale de 113 kWc en autoconsommation.

Avec ces 2 nouveaux projets symboliques, sur des sites qui représentent bien nos valeurs de solidarité, MSS continue son développement et s'affirme comme acteur incontournable de l'énergie solaire citoyenne sur Marseille et sa métropole.

Les centrales de MSS totalisent désormais une puissance de 507 kWc et produisent annuellement 650 MWh, soit l'équivalent de la consommation en électricité spécifique de 250 foyers.

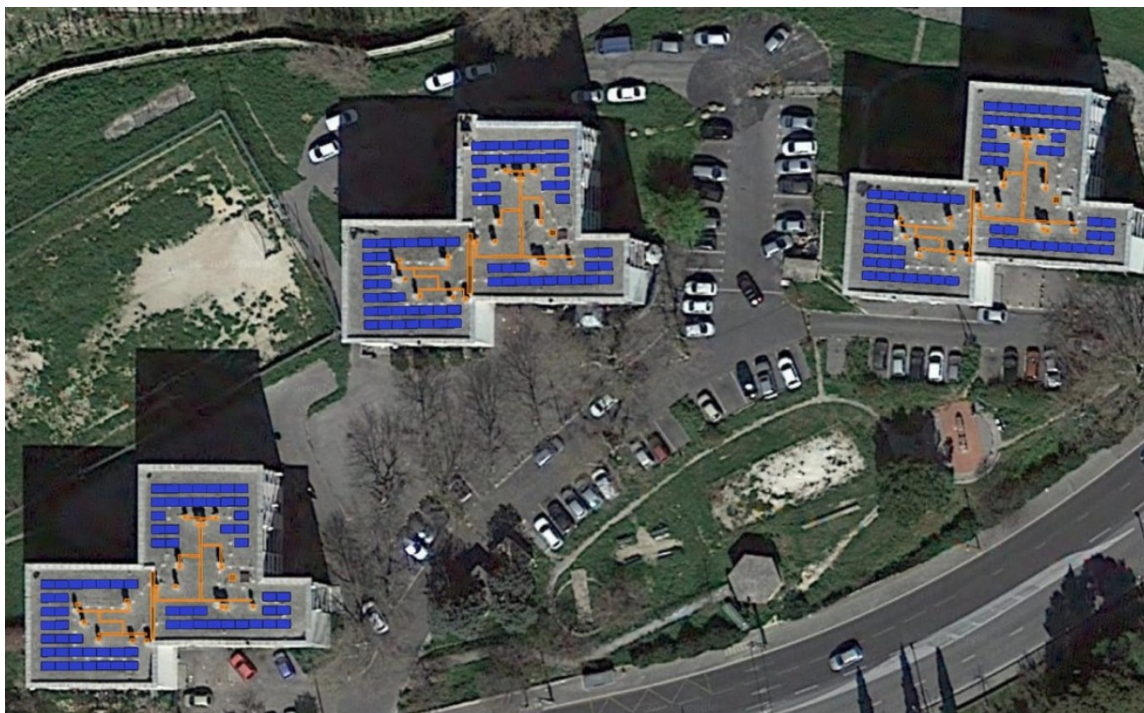
Nous organisons régulièrement des visites de la centrale de la Friche de la Belle de Mai à destination du grand public et de jeunes en recherche de vocation ;



I.2 Évolutions prévisibles et perspectives : trois projets à venir

- Des opérations sur les toitures de bailleurs sociaux sont en cours de développement. Il s'agit de :

- 85 Kwc sur les 3 toitures de la résidence des Tilleuls. Les loyers seront remplacés par le financement d'actions contre la précarité énergétique en lien avec l'association GERES.



- 36 kWc sur la toiture rénovée du bailleur social Logirem. l'équipement solaire ayant permis à Logirem de financer la réfection de la toiture, et au vu de la baisse des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque, aucun loyer n'est exigé par le bailleur.

La rénovation et l'adaptation en PV ready (compatibles avec l'installation de panneaux solaires) de ces deux toitures ont bénéficié de subventions de la région PACA.

- Enfin, un projet d'équipement des toitures du projet d'habitat participatif le CORAIL à l'Estaque est en cours : la centrale de 36 kWc pourrait à terme, alimenter les habitants en autoconsommation collective.

Parallèlement, des discussions ont été engagées avec la propriétaire du Hangar de la Belle de Mai, lieu d'exposition artistique, pour l'aider à financer le désamiantage et la réfection de la toiture en échange de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

II - RÉSULTATS-AFFECTATION

Nous vous exposons ci-dessous, le détail des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

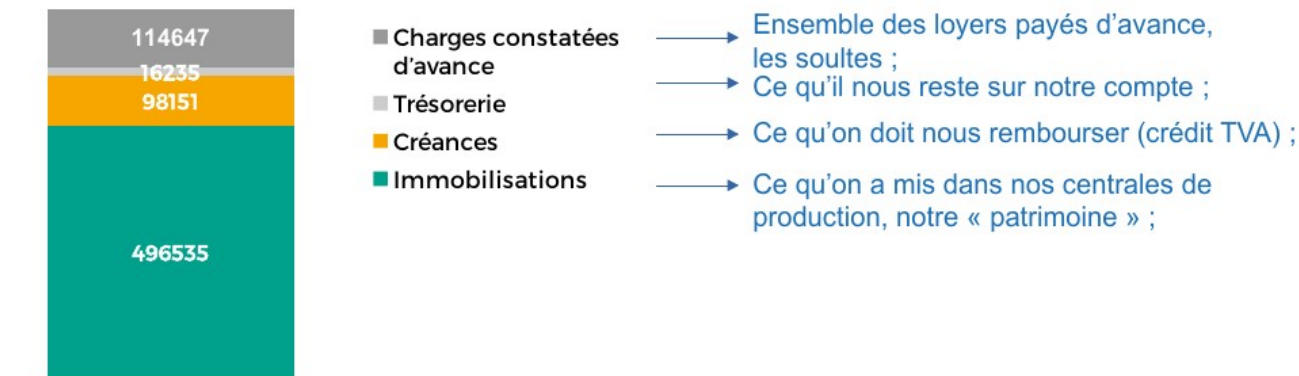
II.1 L'ACTIF : COMMENT NOS RESSOURCES SONT-ELLES UTILISÉES ?

Les immobilisations correspondent aux biens ou valeurs que détient l'entreprise. Dans notre cas, il s'agit de l'investissement dans nos centrales photovoltaïques déjà réalisées (496 535€).

Les charges constatées d'avance sont constituées des soultes, les loyers payés d'avance.

Les créances au crédit de MSS sont essentiellement constituées du crédit de TVA.

Concernant la trésorerie, il s'agit des fonds disponibles sur notre compte en banque au 31 décembre 2023.



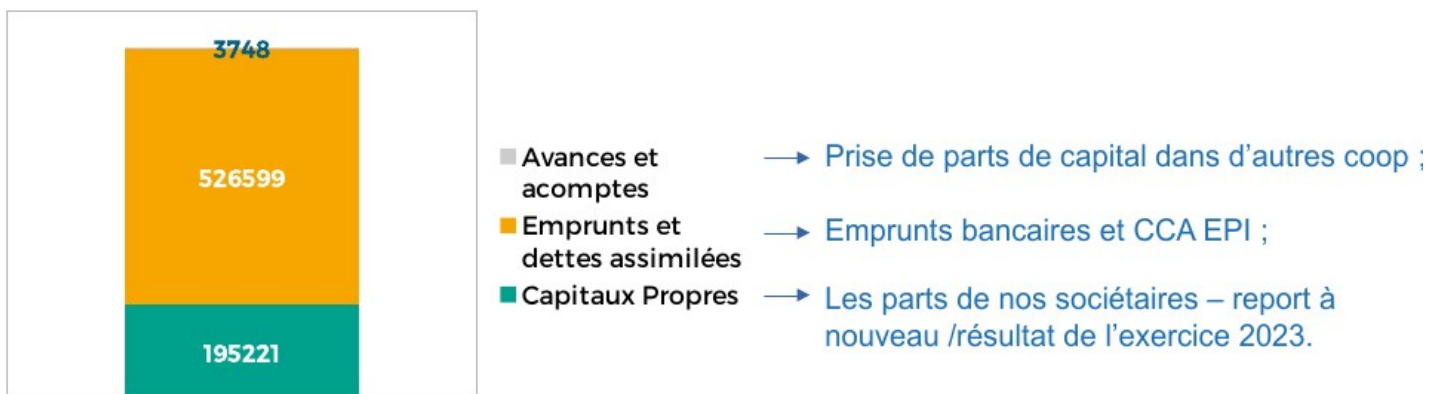
II.2 LE PASSIF - D'OÙ PROVIENNENT NOS RESSOURCES ?

Les capitaux propres de 195 221 € correspondent au capital social de Massilia Sun System, c'est à dire la totalité des parts prises par nos sociétaires qui s'élève à 219 050 € fin 2023, auquel est enlevé le report à nouveau (pertes de 2021 et 2022 de 17 940 €) et le résultat négatif du présent exercice comptable - 18 333 €. La subvention régionale obtenue dans le cadre des 2 premières centrales vient se rajouter aux capitaux propres cette année 2023, elle s'élève à 12 444 €. Les capitaux propres permettent à Massilia Sun System de bénéficier d'une assise financière solide et d'avoir les moyens d'œuvrer pour la transition énergétique.

Massilia Sun System a deux emprunts en cours auprès de la NEF : l'un de 50 000 € pour les 2 premières centrales et l'autre de 395 000 € pour les 3 nouvelles. Energie Partagée Association nous a avancé le financement au fur et à mesure des besoins, le temps que le prêt de la NEF soit débloqué. L'association EPA nous a également avancé la TVA à régler sur les prestations de service en attendant de la récupérer en 2024.

Les autres dettes correspondent aux factures des fournisseurs émises en 2023 mais non réglées au 31/12/2023.

Les avances et acomptes correspondent aux prises de parts de capital dans d'autres coopératives, la NEF (notre banque, éthique et solidaire), Energie Partagée, l'outil d'investissement national dans les énergies citoyennes ;



II.3 DÉTAILS DES CHARGES ET DES RESSOURCES

Ressources

Nos ressources proviennent de la vente d'électricité.

La centrale de la SCI OBELAMES de 6,93 kWc a été mise en service le 12/04/21 : En 2023, elle a produit 9,25 MWh. Cette énergie est vendue à EDF OA à un tarif de 158,6 €/MWh, soit un chiffre d'affaires annuel de 1 468 €.

La centrale de la Déviation de 35,9 kWc a été mise en service le 23/09/21 : en 2023, elle a produit 35,6 MWh. Cette énergie est vendue à EDF OA à un tarif de 118,7 €/MWh, soit un chiffre d'affaires annuel de 4 235,2 €.

La centrale de la Friche de 315 kWc a généré un chiffre d'affaires moins important que prévu, à la suite d'une erreur administrative dans le dossier de demande de contrat en obligation d'achat : nous n'avons pas bénéficié de l'obligation d'achat de décembre 2022 à septembre 2023 mais d'une convention de tarif aux essais dont le détail des rémunérations est le suivant :

•rémunération du 01/01/23 au 31/03/23 : 62,76 MWh à 18,29 €/MWh = 1147,88 €

•rémunération du 01/04/23 au 23/09/23 : 257,54 MWh à 12,20 €/MWh = 3142 €

Le tarif EDF OA a été enclenché à partir du 24/09/23. Jusqu'au 31/12/23, nous avons produit 54,412 MWh à 110,7 €/MWh, soit un chiffre d'affaires de 6023,5 €

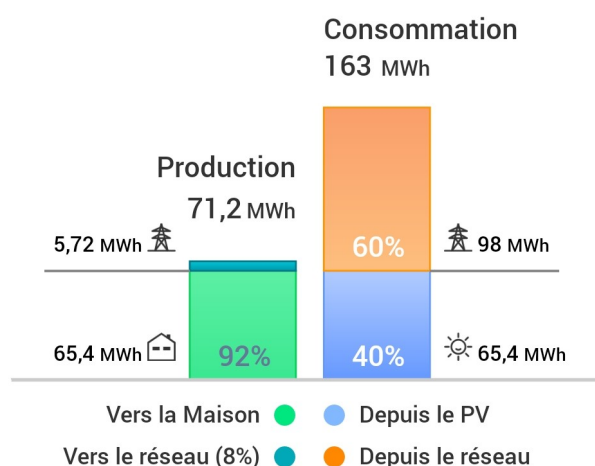
Le chiffre d'affaires total de la Friche est de 10 303,4 € en 2023 au lieu des 41 480 € attendus.

La centrale de la Fraternité de 35,9 kWc a été mise en service en mai 2023 et a produit 29,9 MWh. Cette énergie est vendue à EDF OA à un tarif de 136,5 €/MWh, soit un chiffre d'affaires sur 8 mois de 4 091 €.

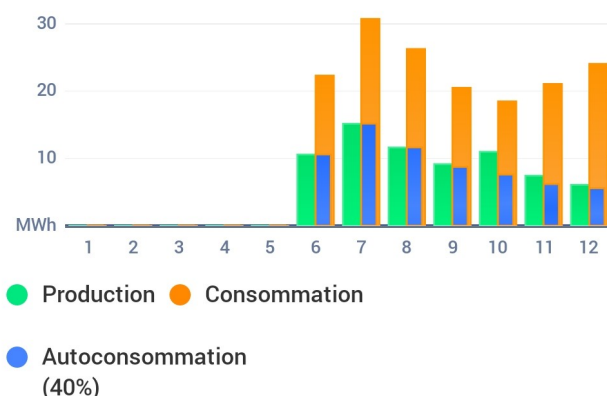
Le loyer appliqué à l'EHPAD Cartoux s'élève à **6 475,95 €**, ce qui correspond aux 6 mois de location de la centrale, du 06/07/2023 (date du PV de réception avec levée des réserves) au 31/12/23. Elle a produit 58,5 MWh sur 2023.

Le bilan énergétique en 2023 de l'installation en autoconsommation de l'EHPAD est le suivant :

Bilan énergétique



Production et consommation



Notre production vendue en 2023 est donc de 26 573,55 € .

Nous avons appliqué une correction d'erreur de l'an passé des 5 200 € de location d'échafaudage qui avait été comptabilisés comme charges au lieu d'apparaître dans les immobilisations. Cette dépense est donc référencé dans notre bilan 2023 comme un produit sur exercice antérieur.

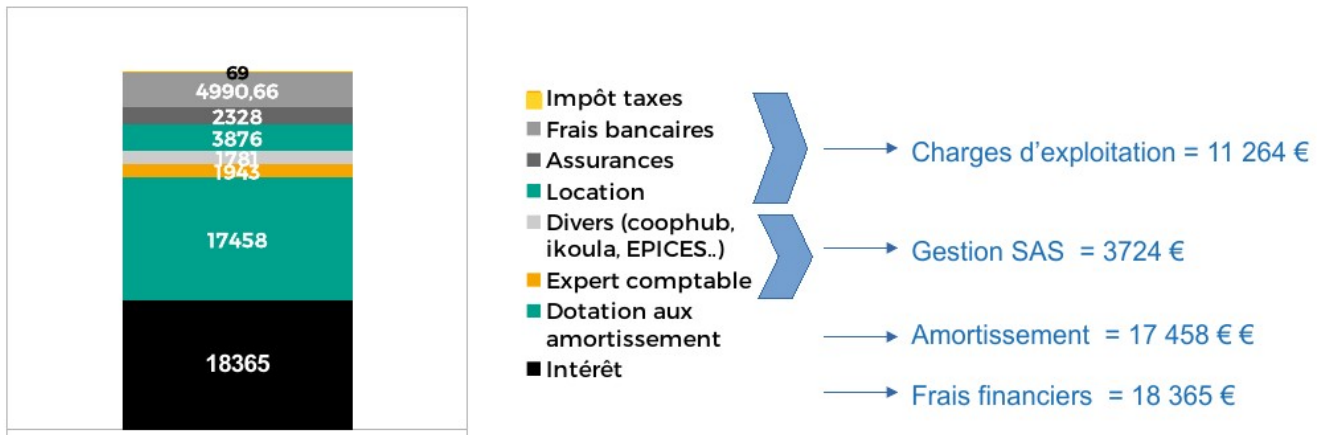
La quote-part de la subvention vient s'ajouter à ces 2 valeurs pour constituer notre produit de l'exercice 2023.

Charges

Nos charges sont constituées à un tiers des coûts d'exploitation des centrales, un tiers de l'amortissement de nos centrales qui représente la perte de valeur de nos centrales face à l'usure et au temps, et un 3ème tiers de frais financiers dû aux mouvements importants de transfert :

- de la NEF à la banque postale pour l'approvisionnement de notre compte courant, afin de payer les prestataires,
- de la NEF à Energie Partagée pour le remboursement des comptes-courants d'associés et leurs intérêts.

Les frais de gestion de la société s'élèvent à 3 724 € par an dont les 2/3 représente la prestation de l'expert comptable. Sous l'intitulé « divers », nous retrouvons le coût de notre logiciel de gestion du sociétariat, , la gestion du site internet, l'organisation d'évènementiels ..etc.



Le total des charges s'élève à 50 810 €.

Si l'on soustrait les charges au résultat d'exploitation, on obtient un résultat net de - 18 333 €.

Le résultat généré cette année 2023 représente donc une perte de - 18 333€.

II.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître des pertes pour 2023 à hauteur de - 18 333 euros.

Je vous propose également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

- porter ce résultat dans un compte « report à nouveau », figurant au passif du bilan, dans les capitaux propres, en déduction du total des autres comptes de situation nette (capital, réserves...).

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Dans le courant de l'année 2023, aucun mandat de membre du conseil de gestion n'est arrivé à expiration. Vincent Valdelièvre a proposé sa candidature en tant que nouvel administrateur dans le collège citoyen et a été élu à l'unanimité à l'occasion de l'AG 2023.

En 2024, 7 mandats de membre du conseil de gestion arriveront à expiration.

CONCLUSION

Si ces diverses propositions emportent votre approbation, nous vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Le Conseil de Gestion.